

Comme le parrain de la mesure l'a déclaré, nous devons nous soucier de plus en plus du problème de l'enseignement à l'échelon national. Le principal problème, comme les députés s'en rendent certes compte, c'est que nous sommes soumis à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Nous possédons une constitution écrite qui réserve exclusivement aux provinces la responsabilité de l'enseignement.

Dans un certain sens, les Pères de la Confédération ont fait preuve de sagesse. Ils se rendaient compte que l'éducation devait toujours se rattacher étroitement aux parents et qu'il fallait que ceux-ci aient, en dernière analyse, une certaine influence sur l'instruction de leurs enfants. Cependant, nous comprenons aujourd'hui que nous vivons dans un monde tout différent d'alors. Cela ne fait aucun doute. L'instruction dont il s'agissait aux conférences de Charlottetown et de Québec n'est pas celle dont nous parlons aujourd'hui.

En 1867, l'éducation était considérée comme l'enseignement des humanités. Il s'agissait d'abord de savoir lire et écrire. Aux paliers supérieurs, on apprenait la littérature et la philosophie. L'instruction avait donc uniquement trait à la langue et à la religion. Par conséquent, étant donné la nécessité évidente résultant de la confédération, l'instruction publique a été placée sous les auspices et le contrôle des provinces.

Aujourd'hui, nous nous rendons évidemment compte que l'éducation comporte beaucoup d'aspects, qu'il s'agit d'une formation dans bien des domaines différents qui n'ont aucun ou très peu de rapports avec la langue ou la religion. Il s'agit d'une formation à des niveaux différents. Même si personne, à la Chambre, ne souhaite empiéter sur les droits de la province de Québec ni blesser les sentiments de ceux qui en sont originaires, nous comprenons tous, j'en suis certain, qu'il s'impose de jeter un coup d'œil sur la question et d'arriver à définir à nouveau l'instruction publique du point de vue de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

La deuxième différence qu'il nous faut observer entre la manière dont nous devons voir l'éducation aujourd'hui et la manière dont la voyaient les Pères de la Confédération c'est qu'à l'époque, c'était une affaire assez simple et peu coûteuse. Pour les collectivités moyennes, il suffisait de construire une petite école, d'y installer quelques mois chaque année un officier retraité de l'armée, d'acheter quelques livres et de fournir un peu de bois de chauffage. C'étaient à peu près toutes les dépenses que les contribuables avaient à faire au titre de l'instruction publique. Le régime n'était pas démocratique en ce sens que les

gens plus à l'aise pouvaient envoyer leurs enfants au pensionnat ou outre-mer faire des études plus avancées.

Aujourd'hui, évidemment, nous reconnaissons que les dépenses afférentes à l'instruction publique constituent probablement le poste le plus terrifiant d'un budget municipal ou provincial. Tous tant que nous sommes, qui venons de différentes circonscriptions, nous nous rendons compte, j'en suis sûr, de l'importance que revêtent les budgets d'instruction publique pour les hommes chargés de l'administration des autres paliers de gouvernement. En 1867, les Pères de la Confédération, dans leur sagesse, ont réparti entre les divers paliers de gouvernement les pouvoirs d'imposition pour subvenir aux besoins de l'enseignement, mais aujourd'hui l'équilibre fiscal est rompu par l'énorme essor de l'éducation.

Il nous faut maintenant admettre que l'instruction publique entraîne de gigantesques dépenses en plus d'avoir des conséquences fantastiques. Tout le problème que constituent la main-d'œuvre, l'emploi et le chômage, la productivité, la concurrence d'autres nations dont la main-d'œuvre est peut-être plus spécialisée, ainsi que toute la question de la prospérité nationale, dépendent de l'attention que nous accordons au problème de l'éducation.

Nous avons tenté de bien des façons de le libérer des liens que lui impose l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je suis sûr que tous les députés en viendraient à la conclusion que ce n'est pas le meilleur moyen de s'y attaquer. Nous savons que le ministère de l'Immigration fait beaucoup dans le domaine de l'éducation, tout comme le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons passé beaucoup de temps à discuter de l'attention que le ministère du Travail porte au problème de l'éducation.

Tout en ne me sentant pas disposé à soulever ici une controverse, voici ce que je crois être le fond du problème. À l'échelon national, il nous faut donner de l'argent qui sera dépensé à d'autres échelons de gouvernement, sans pouvoir exercer de contrôle et sans pouvoir indiquer de quelles façons ni à quelles fins l'argent sera dépensé. En matière de priorité, il nous est impossible d'indiquer à quoi, selon nous, l'argent devrait être affecté, et c'est pourquoi, souvent, des programmes bien recommandés et acceptables au niveau national n'atteignent vraiment pas les fins que nous avions prévues une fois parvenus au niveau local.

Je vais citer un article paru dans le *Globe and Mail* de Toronto sous la signature de M. J. Bascom St. John, probablement l'auteur